

Attribution du code Groupe clients (section X2)



Objectif

Fournir un modèle de catégorisation normalisé et fondé sur les clients, pour faciliter l'établissement de rapports comparatifs pancanadiens sur les clients des services à domicile. Les groupes clients sont les suivants : *soins de courte durée, soins en fin de vie, réadaptation, soins de soutien de longue durée et maintien.*

Définition

Description générale des clients des services à domicile en fonction de leur état de santé (problèmes de santé, conditions de vie et ressources personnelles) et de l'évaluation de leurs besoins.

Le programme de services à domicile soumet des enregistrements d'admission rétrospectifs au Système d'information sur les services à domicile (SISD) concernant le client. <i>Remarque : Le code 9, accessible temporairement, vise à faciliter la soumission d'enregistrements d'admission rétrospectifs par les provinces et territoires participants.</i>	Oui	Code 9 Groupe clients non fourni
Non		
Le client est évalué dans le cadre du programme de services à domicile (en vue de soins en hébergement, par exemple), mais ne recevra aucun autre type de services à domicile.	Oui	Code 8 Ne s'applique pas
Non		
Le client est atteint d'une maladie en phase terminale et a une espérance de vie de moins de six mois.	Oui	Code 2 Soins en fin de vie
Non		
Le client doit subir une intervention immédiate ou urgente (dans un délai limité de trois mois ou moins) visant à traiter ou à stabiliser un problème médical ou postopératoire, MAIS n'a pas besoin de réadaptation ni de soutien continu pour demeurer dans la collectivité.	Oui	Code 1 Soins de courte durée
Non		
Le client présente un problème de santé stable qui devrait s'améliorer dans un délai limité grâce à une réadaptation fonctionnelle orientée vers les objectifs, suivant un plan dans lequel sont précisés les objectifs et la durée prévue de la réadaptation.	Oui	Code 3 Réadaptation
Non		
Le client présente un risque d'institutionnalisation considérable en raison de l'instabilité de ses problèmes de santé chroniques, de ses conditions de vie ou de ses ressources personnelles.	Oui	Code 4 Soins de soutien de longue durée
Non		
Les problèmes de santé chroniques, les conditions de vie et les ressources personnelles du client sont stables , et celui-ci a besoin d'un soutien continu pour pouvoir demeurer à la maison.	Oui	Code 5 Maintien

★ Précisions de l'ICIS

- L'attribution du groupe doit se faire en fonction de l'évaluation des besoins du client, et non des services offerts ou fournis.
- Un client ne peut faire partie que d'un seul groupe à la fois. Il peut toutefois être réassigné à un autre groupe au besoin.
- La priorité doit être accordée au groupe clients *soins en fin de vie*.
- = indicateur de services de courte durée (voir le processus et l'exemple au verso).



Indicateur de services de courte durée

Processus : Lorsqu'un client faisant partie du groupe clients *réadaptation*, *soins de soutien de longue durée* ou *maintien* a aussi besoin de soins de courte durée, ajouter l'indicateur de services de courte durée à son enregistrement.

L'ajout de cet indicateur permet de consigner avec exactitude les épisodes de soins de courte durée limités dans le temps survenus dans le cadre d'une prise en charge de plus longue durée.

Exemple

Une femme de 48 ans atteinte de sclérose en plaques (SP) habite avec son mari, un conducteur de grand routier. Elle utilise un fauteuil roulant manuel depuis 15 ans. Récemment, elle s'est fracturé le fémur après avoir fait une chute en tentant de sortir seule de la baignoire. L'évaluation indique qu'elle aura besoin de soins pour sa plaie opératoire, d'un traitement contre la douleur et de traitements de physiothérapie et d'ergothérapie pendant environ huit semaines, afin de retrouver son état fonctionnel.

Groupe clients

Réadaptation avec indicateur de services de courte durée

Justification : Des soins infirmiers sont requis pour ses besoins à court terme, soit le traitement de sa plaie et la gestion de la douleur, et seront de courte durée. Environ huit semaines de réadaptation seront nécessaires pour qu'elle se réadapte à son environnement et reprenne des forces. Sa maladie chronique (SP), ses conditions de vie et ses ressources personnelles sont stables.

Réattribution du groupe clients

Processus : Pour réassigner un client à un nouveau groupe, le professionnel des services à domicile doit

- réévaluer l'état de santé du client et les objectifs des soins;
- utiliser l'arbre de décision pour confirmer l'état de santé du client et déterminer si le groupe clients actuel reflète bien les objectifs primaires de soins;
- réassigner le client à un nouveau groupe **OU** ajouter l'indicateur de services de courte durée si le changement d'état est résolutif;
- mettre le groupe à jour dans la documentation sur le client, en indiquant la date d'entrée en vigueur du changement.

Exemple

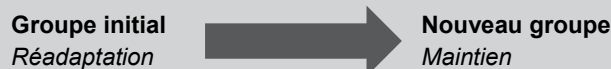
Une femme de 78 ans qui vit de façon autonome avec son mari est retournée à la maison après avoir reçu des soins de courte durée à la suite d'un accident vasculaire cérébral.

Groupe clients initial

Réadaptation, durée prévue des services de 12 semaines

Conclusions de la réévaluation

- atteinte des objectifs de réadaptation et rétablissement considérable de l'état fonctionnel
- solides ressources personnelles et conditions de vie stables
- besoin d'un soutien continu avec soins personnels



Justification : L'objectif primaire de soins est passé de la réadaptation à un besoin continu d'aide dans les activités de la vie quotidienne aux fins du maintien de l'autonomie à la maison.